

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER



1. ORGANISATION TECHNIQUE

La station d'Auris-en-Oisans organise comme chaque année la fête aoûtienne. Une journée festive est organisée, composée d'animations, d'ateliers, d'activités, concerts, d'un marché artisanal et d'un vide-grenier.

Contact :

Service animation/activité à l'Office de Tourisme d'Auris-en-Oisans
04 76 80 13 52 ou 06 43 73 13 35 – animation@auris-en-oisans.fr

2. LIEU / DATE ET HEURES D'OUVERTURE

- Pour la fête aoûtienne :

Le vide-greniers se tiendra en extérieur le **dimanche 16 août 2026** de 10h à 18h à la station d'Auris-en-Oisans (altitude 1600m) sur la place des Orgières.

3. INSCRIPTIONS – ADMISSIONS

La participation à cette manifestation nécessite une inscription au préalable (**jusqu'à 7 jours avant l'évènement**).

Cette inscription s'effectue par mail (animation@auris-en-oisans.fr), avec les informations suivantes :

- Nom, prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Nombre de mètre linéaire souhaité (dans la limite du raisonnable)
- Pour les professionnels : Voir bulletin d'inscription au marché

Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation (de 10h à 18h).

Les demandes d'admission seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles.

L'inscription entraîne l'acceptation de ce règlement

4. DROIT DE PLACE

Emplacement gratuit, sera désigné par l'organisateur à votre arrivée.

5. FOURNITURES

Aucun matériel ne sera fourni.

6. FOURNITURES NON COMPRISES

Transport, manutention, emballage ou déballage, décoration des tables, petit matériel nécessaire à l'installation des stands, rallonges électriques, enlèvement et stockage des emballages vides.

7. INSTALLATION DES STANDS

Les exposants devront avoir terminé leur installation et la mise en place pour l'ouverture de la manifestation à 10h.

Les équipes seront là pour vous installer jusqu'à 1h30 avant le début de la manifestation, soit à partir de 8h30.

9. DÉMONTAGE ET NETTOYAGE DES STANDS

Démontage des étalages à partir de 17h.

Une attention particulière sera demandée aux exposants pour laisser leur stand propre et débarrassé de tout déchet. Des containers spécifiques - y compris pour les cartons/papiers - sont mis à leur disposition sur les lieux de la manifestation.

10. RESPONSABILITE - ASSURANCE

Les exposants sont responsables par eux-mêmes de tous les dégâts occasionnés aux matériels lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement du matériel. L'organisateur ne répond pas des accidents ou des dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux biens.

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet de pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons et matériels exposés, pour une cause quelconque. L'organisateur ne répond pas non plus des vols commis durant la manifestation.

11. AUTORISATION DE VENTE

Le participant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale.

12. DIVERS

Les exposants en signant le bulletin d'inscription ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de leur stand, ni à la diffusion de ces vues.

Le service animation, représenté par
Nathan Estevez

L'exposant,

